



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 12 ou 19 juin 2025**

**RAPPORT N° 17/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Rapport-préavis en réponse au postulat de
Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé
« Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours
aux prestations sociales »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le rapport-préavis N° 17/2025 intitulé « **Rapport-préavis en réponse au postulat de Mme Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales** » déposé à la séance du Conseil communal du 15 mai 2025 s'est réunie le **mardi 20 mai 2025 à 19h30, en salle 2 de l'Hôtel de Ville.**

Elle était composée des personnes suivantes :

Présidente rapportrice :

VL	Mme	Selima Khalil
----	-----	---------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
da.	Mme	Sabrina Berrocal	x		
PLR	Mme	Maria Boissard	x		
PS	Mme	Maria Antonia De Stefanis	x		
Verts	M.	Karim El Khalifa	x		
EAV	M.	Patrick Fleury			x
PS	Mme	Monique Gavin	x		
LCVL	M.	Ceki Gülcü	x		
da.	M.	Elliott Messeiller	x		
UDC	Mme	Corinne Pilloud	X		
PLR	M.	Rolf Schweizer	x		

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VL	M.	Eric Bays	x		

La Municipalité était représentée par :

- Madame Gabriela Kämpf, Municipale ; gabriela.kaempf@vevey.ch

Le service était représenté par :

- Monsieur Bernard Barmaz, chargé de projet cohésion action sociale, bernard.barmaz@vevey.ch

1. INTRODUCTION

La présidente donne directement la parole à la Municipale.

La Municipale précise que ce postulat a permis de parler de ce sujet au conseil communal et de souligner le fort engagement de Vevey, y compris au sein du comité directeur de l'ARAS.

Elle précise l'implication du canton avec la plateforme Vaud pour vous.

Les domaines de la santé et du social sont cantonaux mais Vevey fait sa part au niveau communal et est très impliquée en comparaison avec de plus petites communes alentours.

Les lignes budgétaires vont être revu pour savoir ce qui est utilisé ou pas et chercher les aides sociales déjà existantes afin d'éviter les doublons.

La Municipale est satisfaite de la collaboration de ses services, notamment avec ceux de la durabilité dans le cadre des subventions avec critères sociaux et la recherche d'une meilleure égalité des chances dans la transition écologique, et de la perspective de la mise en place d'un travail hors mur pour lutter contre la précarisation.

2. DISCUSSION

La Municipale remercie la postulante et son service pour le travail effectué.

Toute la commission ad hoc s'accorde sur le fait que cet état des lieux est important et remercie le Service de la cohésion sociale.

La postulante souhaite un effort en termes de multilinguisme et de simplifier la lecture pour s'adresser à tous.

Une commissaire s'interroge sur l'interaction avec les autres communes

La municipale répond que le point central est la défense des intérêts des veveysans et que les autres communes doivent prendre leurs responsabilités.

Un commissaire reçoit une précision au sujet du suivi dentaire des habitants suivi par le CSR.

Un commissaire appuie sur le fait que la communication n'est pas développée sur tout ce qui peut être mis à la disposition de la population.

Pour rappel site internet : <https://rivierapourvous.ch/>

Un commissaire se pose la question du ratio entre ce qui est proposé et ce qui est utilisé.

La municipale répond qu'on ne peut pas quantifier les prestations d'un service à caractère social.

En répondant au postulat, le service précise cette synthèse permet de redéfinir les objectifs et les enjeux, qui sont en constante évolution en adéquation avec la société.

Le service travaille sur une cartographie des prestations existantes.

La Municipale soulève le rôle pivot de l'office de la population, guichet de référence pour accueillir et orienter les habitants, qui ne peut quantifier ses heures sur le temps alloué à ses prestations.

Un commissaire propose de reporter la charge administrative liée à la demande de subventions sur les magasins partenaires.

La municipale répond qu'il s'agit d'un service public et que c'est délicat de compter sur l'engagement des commerces, l'expérience a démontré que la connaissance des prestations se perd au fil des changements de personnel.

Sur ce point divergences au sein de la commission.

Une commissaire précise que l'automatisme ne peut s'appliquer que pour le service de la cohésion sociale. Pour les services connexes ou pas c'est plus compliqué.

Un commissaire propose que la piscine municipale soit mise à disposition afin que les personnes qui en ont besoin puisse aller s'y doucher.

Un commissaire pose la question sur la ligne budgétaire N°740.3655.02 subvention Caritas repas Hublot.

Le service répond que des frais ont déjà été engagés pour 2025 et qu'une solution de réouverture va vraisemblablement être trouvée.

La présidente remercie la Municipale et ses services et procède au vote de ce postulat.

La séance se termine à 20h55.

3. VOTE

Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :

La commission ComEn2 n'a pas eu à se prononcer sur cet objet

Détermination de la Commission des finances :

La COFI n'a pas eu à se prononcer sur ce sujet

Délibérations de la commission ad hoc :

La commission ad hoc passe au vote des conclusions du rapport-préavis N°17/2025, comme suit :

Pour : à l'unanimité

Contre :

Absention·s :

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis N° 17/2025, du 10 mars 2025, concernant la réponse au postulat de Madame Sabrina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de Madame Sabina Berrocal (da.) et interpartis, intitulé « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » et de le considérer comme réglé.

Pour la commission ad hoc
La Présidente rapportrice

Khalil Selima

Séance terminée à 20h55

Rapport validé le 26 mai 2025